

Registre Public d'Accessibilité



Date Ouverture : 1^{er} Septembre 2017

Version 2017 -1.1

Direction Immobilière COVEA





Accessibilité de l'établissement



**Bienvenue à l'Agence MAAF Assurances de :
ST HERBLAIN**

Le Bâtiment et les services proposés sont accessibles

Oui Non

**Le personnel vous informe de l'accessibilité du bâtiment et
des services**

Oui Non



Formation du Personnel d'accueil aux différentes situations de Handicap

- > Le personnel est sensibilisé
- > Le personnel est formé
- > Le personnel sera formé



Matériel adapté

- > Le matériel est entretenu et réparé
- > Le personnel connaît le matériel



Consultation du Registre Public d'Accessibilité

A l'Accueil



Existe-t-il un Registre Public de Sécurité :

Un Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP) a été établi :

Date du dépôt du document : 23 Septembre 2015

Adresse : 1 RUE DU CHARRON
Code Postal : 44806

Ville : ST HERBLAIN

Nom de la Personne Morale : MAAF ASSURANCES SA
SIRET : 542 073 580 01671

NAF : 6512Z



Accessibilité aux Personnes Handicapées

Sommaire

- Bien Accueillir les Personnes Handicapées
Plaquette Ministérielle
- Notice d'Accessibilité
- Attestation d'Accessibilité
- Modalités de Maintenance des Equipements d'Accessibilité

Bien accueillir les personnes handicapées

I. Accueillir les personnes handicapées

Voici quelques conseils généraux et communs à tous les types de handicap :

- Montrez-vous disponible, à l'écoute et faites preuve de patience.
- Ne dévisagez pas la personne, soyez naturel.
- Considérez la personne handicapée comme un client, un usager ou un patient ordinaire : adressez-vous à elle directement et non à son accompagnateur s'il y en a un, ne l'infantilisez pas et vouvoyez-la.
- Proposez, mais n'imposez jamais votre aide.

Attention : vous devez accepter dans votre établissement les chiens guides d'aveugles et les chiens d'assistance. Ne les dérangez pas en les caressant ou les distrayant : ils travaillent.

II. Accueillir des personnes avec une déficience motrice

1) Principales difficultés rencontrées par ces personnes



- + Les déplacements ;
- + Les obstacles dans les déplacements : marches et escaliers, les pentes ;
- + La largeur des couloirs et des portes ;
- + La station debout et les attentes prolongées ;
- + Prendre ou saisir des objets et parfois la parole.



MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT,
DE L'ÉNERGIE ET DE LA MER
www.developpement-durable.gouv.fr

MINISTÈRE DU LOGEMENT,
ET DE L'HABITAT DURABLE
www.logement.gouv.fr

2) Comment les pallier ?

- Assurez-vous que les espaces de circulation sont suffisamment larges et dégagés.
- Mettez, si possible, à disposition des bancs et sièges de repos.
- Informez la personne du niveau d'accessibilité de l'environnement afin qu'elle puisse juger si elle a besoin d'aide ou pas.

III. Accueillir des personnes avec une déficience sensorielle

A/ Accueillir des personnes avec une déficience auditive

1) Principales difficultés rencontrées par ces personnes



- + La communication orale ;
- + L'accès aux informations sonores ;
- + Le manque d'informations écrites.

2) Comment les pallier ?

- Vérifiez que la personne vous regarde pour commencer à parler.
- Parlez face à la personne, distinctement, en adoptant un débit normal, sans exagérer l'articulation et sans crier.
- Privilégiez les phrases courtes et un vocabulaire simple.
- Utilisez le langage corporel pour accompagner votre discours : pointer du doigt, expressions du visage...
- Proposez de quoi écrire.
- Veillez à afficher, de manière visible, lisible et bien contrastée, les prestations proposées, et leurs prix.

B/ Accueillir des personnes avec une déficience visuelle

1) Principales difficultés rencontrées par ces personnes



- + Le repérage des lieux et des entrées ;
- + Les déplacements et l'identification des obstacles ;
- + L'usage de l'écriture et de la lecture.

2) Comment les pallier ?

- Présentez-vous oralement en donnant votre fonction. Si l'environnement est bruyant, parlez bien en face de la personne.
- Informez la personne des actions que vous réalisez pour la servir. Précisez si vous vous éloignez et si vous revenez.
- S'il faut se déplacer, proposez votre bras et marchez un peu devant pour guider, en adaptant votre rythme.
- Informez la personne handicapée sur l'environnement, en décrivant précisément et méthodiquement l'organisation spatiale du lieu, ou encore de la table, d'une assiette...
- Si la personne est amenée à s'asseoir, guidez sa main sur le dossier et laissez-la s'asseoir.
- Si de la documentation est remise (menu, catalogue...), proposez d'en faire la lecture ou le résumé.
- Veillez à concevoir une documentation adaptée en gros caractères (lettres bâton, taille de police minimum 4,5 mm) ou imagée, et bien contrastée.
- Certaines personnes peuvent signer des documents. Dans ce cas, il suffit de placer la pointe du stylo à l'endroit où elles vont apposer leur signature.
- N'hésitez pas à proposer votre aide si la personne semble perdue.

IV. Accueillir des personnes avec une déficience mentale



A/ Accueillir des personnes avec une déficience intellectuelle ou cognitive

1) Principales difficultés rencontrées par ces personnes

- + La communication (difficultés à s'exprimer et à comprendre) ;
- + Le déchiffrage et la mémorisation des informations orales et sonores ;
- + La maîtrise de la lecture, de l'écriture et du calcul ;
- + Le repérage dans le temps et l'espace ;
- + L'utilisation des appareils et automates.

2) Comment les pallier ?

- Parlez normalement avec des phrases simples en utilisant des mots faciles à comprendre. N'infantilisez pas la personne et vouvoyez-la.
- Laissez la personne réaliser seule certaines tâches, même si cela prend du temps.
- Faites appel à l'image, à la reformulation, à la gestuelle en cas d'incompréhension.
- Utilisez des écrits en « facile à lire et à comprendre » (FALC).
- Proposez d'accompagner la personne dans son achat et de l'aider pour le règlement.

B/ Accueillir des personnes avec une déficience psychique

1) Principales difficultés rencontrées par ces personnes

- + Un stress important ;
- + Des réactions inadaptées au contexte ou des comportements incontrôlés ;
- + La communication.

2) Comment les pallier ?

- Dialoguez dans le calme, sans appuyer le regard.
- Soyez précis dans vos propos, au besoin, répétez calmement.
- En cas de tension, ne la contredisez pas, ne faites pas de reproche et rassurez-la.



Pour en savoir plus sur la manière d'accueillir une personne handicapée :
<http://www.developpement-durable.gouv.fr/Bien-accueillir-les-personnes.html>

Conçu par la DMA en partenariat avec :

APAJH, CDCE, CFPSAA, CGAD, CGPME, FCD, SYNHORCAT, UMIH, UNAPEI.

Conception- Réalisation : M2EM-MLHO/SG/SP33/ATL2/Benoît Cudelou

Notice d'Accessibilité



Notice accessibilité

La présente notice à remplir par le maître d'ouvrage porte uniquement sur les travaux ou aménagements projetés

Etablissements recevant du public - ERP Installations ouvertes au public - IOP

Précisions à apporter sur les pièces et plans joints à la demande d'autorisation préalable Avec ou sans permis de construire

1*) Un plan coté en trois dimensions précisant les cheminements extérieurs ainsi que les conditions de raccordement entre la voirie et les espaces extérieurs de l'établissement et entre l'intérieur et l'extérieur du ou des bâtiments constituant l'établissement.

2*) Un plan coté en trois dimensions précisant les circulations intérieures horizontales et verticales, les aires de stationnement et, s'il y a lieu, les locaux sanitaires destinés au public.

Préciser le mode d'occupation des surfaces (ouvertes au public, locaux de travail, zone stockage, etc.).

Dans les cas visés au a du III de l'article R. 111-19-8, le plan précise la délimitation de la partie de bâtiment accessible aux personnes handicapées.

3*) Une notice expliquant comment le projet prend en compte l'accessibilité aux personnes handicapées :

- Les dimensions des locaux et les caractéristiques des équipements techniques et des dispositifs de commande utilisables par le public
- La nature et la couleur des matériaux et revêtements de sols, murs et plafonds ;
- Le traitement acoustique des espaces ;
- Le dispositif d'éclairage des parties communes.

Seuls les dossiers complets

seront recevables en sous-commission accessibilité

DESIGNATION DE L'ETABLISSEMENT OU DE L'INSTALLATION

Nom ou dénomination : MAAF ASSURANCES.....

Adresse : 1 rue du charron - 44806 ST HERBLAIN.....

Nature de l'activité : Ventes d'assurances et services financiers.....

Nature des travaux : Création d'une rampe PMR pour l'accès à l'agence ;.....

Travaux d'aménagement : Création de nouveaux volumes dans l'existant ;.....

DEMANDEUR OU MAITRE D'OUVRAGE (bénéficiaire de la future autorisation)

Nom, prénom ou dénomination : MAAF ASSURANCES.....

Adresse : Chaban de Chauray - 79180 CHAURAY.....

Téléphone : 05/49/34/35/36.....

MAITRE D'OEUVRE (auteur du projet architectural)

Nom, prénom ou dénomination : ETECH Espace et Techniques.....

Adresse : 23 rue de Cangé - 37270 LARCAY.....

Téléphone : 01/40/47/73/00.....

Textes de références :

Code de la construction et de l'habitation :

Articles L.111.7 à L.111.7.4, L.111.8 à L.111.8.4 et R.111.19 à R.111.19.30

Arrêté du 1^{er} août 2006 (bâtiments neufs) modifié par Arrêté du 30 novembre 2007

Arrêté du 22 mars 2007 (Attestation de vérification de l'accessibilité) modifié par Arrêté du 3 décembre 2007

Arrêté du 11 septembre 2007 (Dossier de vérification de l'accessibilité)

Code de l'urbanisme : Articles L.421.1, R.421.38.20 et R.112.2

Code de procédure pénale : Article 2.8

Prescriptions réglementaires Cocher les cases correspondantes. R : Respect des règles NR : Non respect SO : Sans objet		Engagement du Maître d'Ouvrage	
		R NR SO	Observations
1 Généralités bâtiments neufs et bâtiments existants			
Appréciation de synthèse sur le respect de l'accessibilité		Des documents descriptifs peuvent être joints à cette notice.	
2 Cheminements extérieurs			
Généralités		R NR SO	Observations
▪ Cheminement usuel ou un des cheminements usuels accessible de l'accès au terrain jusqu'à l'entrée principale du bâtiment		<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	
▪ Cheminement accessible entre les places de stationnement adaptées et l'entrée du bâtiment		<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	
▪ Accessibilité aux équipements ou aménagements extérieurs		<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	
Cheminement ou repère continu contrasté tactilement et visuellement		<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
Largeur $\geq 1,40$ m Bâtiments neufs		<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
Largeur $\geq 1,20$ m Bâtiments existants		<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	
Rétrécissements ponctuels $\geq 1,20$ m Bâtiments neufs		<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
Rétrécissements ponctuels compris entre 0,90 & 1,20 m Bâtiments existants		<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	
Dévers ≤ 2 % Bâtiments neufs		<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
Dévers ≤ 3 % Bâtiments existants		<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	
Pentes			
▪ Existence de pente à chaque dénivellation du cheminement accessible aux personnes en fauteuil roulant		<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	
▪ Pente ≤ 4 % Bâtiments neufs		<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
▪ Pente ≤ 6 % Bâtiments existants		<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	Accès principale
▪ Pente entre 4 et 5 % : palier de repos tous les 10 m		<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
▪ Pente entre 5 et 8 % sur 2 m maxi Bâtiments neufs		<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
▪ Pente entre 6 et 10 % sur 2 m maxi Bâtiments existants		<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
▪ Pente entre 8 et 10 % sur 0,50 m maxi Bâtiments neufs		<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
▪ Pente entre 10 et 12 % sur 0,50 m maxi Bâtiments existants		<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	Accès secondaire
▪ Pente > 10 % : interdite Bâtiments neufs		<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
▪ Pente > 12 % : interdite Bâtiments existants		<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
▪ Palier de repos en haut et en bas de chaque pente quelle que soit sa longueur		<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
▪ Palier tous les 10 m si pente supérieure ou égale à 4 % Bâtiments neufs		<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
▪ Palier tous les 10 m si pente supérieure ou égale à 5 % Bâtiments existants		<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
Caractéristiques des paliers de repos			
▪ 1,20 m x 1,40 m		<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
▪ Paliers horizontaux au dévers près		<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
Seuils et ressauts			
▪ ≤ 2 cm (ou 4 cm si pente < 33 %)		<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
▪ Arrondis ou chanfreinés		<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
▪ Distance entre 2 ressauts $\geq 2,50$ m		<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
▪ L'aménagement de ressauts successifs $\geq 2,50$ m et séparés par des paliers de repos est toléré Bâtiments existants		<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
▪ Pas de ressauts successifs dans une pente		<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	

Prescriptions réglementaires Cocher les cases correspondantes R : Respect des règles NR : Non respect SO : Sans objet		Engagement du Maître d'Ouvrage			
		R	NR	SO	Observations
2	Chemineements extérieurs (suite)				
	Repérage des éléments structurants du cheminement par les malvoyants	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Espace de manœuvre avec possibilité de ½ tour aux points de choix d'itinéraire				
	▪ Emplacements	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	▪ Dimensions : Ø 1,50 m	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Espace de manœuvre de porte				
	▪ Emplacements par rapport à la porte	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	▪ Dimensions : Longueur 2,20 m en tirant et 1,70 m en poussant et largeur au moins égale à celle du cheminement	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Espace d'usage				
	▪ Devant chaque équipement ou aménagement	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	▪ Dimensions : 0,80 m x 1,30 m	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Sols non meuble, non glissant, non réfléchissant et sans obstacle à la roue	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Trous en sol : Ø ou largeur ≤ 2 cm	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Cheminement libre de tout obstacle				
	▪ Hauteur libre ≥ 2,20 m	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	▪ Repérage visuel, tactile ou par un prolongement au sol des éléments implantés ou en saillie de plus de 15 cm	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Protection si rupture de niveau ≥ 0,40 m à moins de 0,90 m du cheminement	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Protection des espaces sous escaliers	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Volée d'escalier de 3 marches ou plus :				
	▪ Largeur entre mains courantes ≥ 1,20 m	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	▪ Hauteur des marches ≤ 16 cm	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	▪ Giron des marches ≥ 28 cm	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	▪ Mains courantes :	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	○ De chaque côté	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	○ Hauteur entre 0,80 m et 1,00 m	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	○ Continue rigide et facilement préhensible	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	○ Dépassant les premières et dernières marches de chaque volée	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	○ Différenciée du support par éclairage particulier ou contraste visuel	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	▪ Appel de vigilance pour les malvoyants à 50 cm en partie haute	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	▪ Contremarche de 10 cm mini pour la 1 ^{ère} et la dernière marche	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	▪ Nez de marche :	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	○ De couleur contrastée	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	○ Non glissant	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	○ Sans débord excessif	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Présence d'un dispositif d'éclairage du cheminement	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Prescriptions réglementaires Cocher les cases correspondantes R : Respect des règles NR : Non respect SO : Sans objet		Engagement du Maître d'Ouvrage	
		R	NR SO
2 Cheminements extérieurs (suite)			
Volée d'escalier de moins de 3 marches :			
	▪ Appel de vigilance pour les malvoyants à 50 cm en partie haute	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
	▪ Contremarche de 10 cm mini pour la 1 ^{ère} et la dernière marche	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
	▪ Nez des marches :	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
	o De couleur contrastée	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
	o Non glissant	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
	o Sans débord excessif	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
	Présence d'un dispositif d'éclairage du cheminement	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
3 Places de stationnement			
2 % de l'ensemble des places aménagées ou suivant arrêté municipal si plus de 500 places		<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Localisation à proximité de l'entrée du bâtiment Bâtiments neufs		<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
<i>La localisation à proximité de l'entrée du bâtiment ne s'impose pas pour les places adaptées existantes lorsqu'il existe des contraintes liées à la présence d'éléments participant à la solidité du bâtiment</i> Bâtiments existants		<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Caractéristiques dimensionnelles et atteintes			
	▪ Largeur ≥ 3,30 m	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	▪ Espace horizontal au dévers de 2 % près Bâtiments neufs	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
	▪ <i>Espace horizontal au dévers de 3 % près lorsqu'il existe des contraintes liées à la présence d'éléments participant à la solidité du bâtiment</i> Bâtiments existants	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Raccordement au cheminement d'accès :			
	o Ressaut ≤ 2 cm	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	o Sur 1,40 m à partir de la place : cheminement horizontal au dévers près	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	o <i>Sur 1,40 m à partir de la place : cheminement horizontal au dévers près lorsqu'il existe des contraintes liées à la présence d'éléments participant à la solidité du bâtiment</i> Bâtiments existants	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
	▪ Contrôle d'accès et de sortie utilisables par des personnes sourdes, malentendantes ou muettes :		
	o Bornes visibles directement du poste de contrôle	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
ou			
	o Signaux liés au fonctionnement du dispositif : sonores et visuels	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
	o Et visiophonie	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
	▪ Sortie en fauteuil des places aménagées en box	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Repérage horizontal et vertical des places			
	▪ Signalisation adaptée à proximité des places de stationnement pour le public	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Signalisation des croisements véhicules / piétons :			
	o Eveil de vigilance des piétons	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
	o Signalisation vers les conducteurs	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

Prescriptions réglementaires Cocher les cases correspondantes R : Respect des règles NR : Non respect SO : Sans objet		Engagement du Maître d'Ouvrage			
		R	NR	SO	Observations
5	Circulations intérieures horizontales (suite)				
Espace de manœuvre de porte					
	▪ Emplacements par rapport à la poignée de porte (40 cm / angle rentrant)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	▪ Dimensions : Longueur 2,20 m en tirant et 1,70 m en poussant et largeur au moins celle du cheminement	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Espace d'usage					
	▪ Devant chaque équipement ou aménagement	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	▪ Dimensions 0,80 m x 1,30 m	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Sols non meuble, non glissant, non réfléchissant et sans obstacle à la roue		<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Trous en sol : Ø ou largeur ≤ 2 cm		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Cheminement libre de tout obstacle		<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	▪ Hauteur libre ≥ 2,20 m ou 2,00 m pour les parcs de stationnement	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	▪ Repérage visuel, tactile ou par un prolongement au sol des éléments implantés ou en saillie de plus de 15 cm	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Protection si rupture de niveau ≥ 0,40 m à moins de 0,90 m du cheminement		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Protection des espaces sous escaliers		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Marches isolées :					
	▪ Si trois marches ou plus :				
	○ Largeur entre mains courantes ≥ 1,20 m	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	○ Hauteur des marches ≤ 16 cm	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	○ Giron des marches ≥ 28 cm	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	○ Appel de vigilance pour les malvoyants à 50 cm en partie haute	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	○ Contremarche de 10 cm mini pour la 1 ^{ère} et la dernière marche	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	○ Nez de marches :				
	- De couleur contrastée	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	- Non glissant	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	- Sans débord excessif	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	○ Mains courantes :				
	- De chaque côté				
	- Hauteur entre 0,80 m et 1,00 m	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	- Continue rigide et facilement préhensible	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	- Dépassant les premières et dernières marches de chaque volée	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	- Différenciée du support par éclairage particulier ou contraste visuel	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Prescriptions réglementaires		Engagement du Maître d'Ouvrage	
		R	NR SO
Cocher les cases correspondantes R : Respect des règles NR : Non respect SO : Sans objet			
5	Circulations intérieures horizontales (suite)		
Marches isolées : (suite)			
▪ Si moins de 3 marches :			
	o Appel de vigilance pour les malvoyants à 50 cm en partie haute	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
	o Contremarche de 10 cm mini pour la 1 ^{ère} et la dernière marche	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
o Nez de marches :			
	- De couleur contrastée	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
	- Non glissant	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
	- Sans débord excessif <i>sauf pour les Bâtiments existants</i>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Circulations intérieures verticales		
Obligation d'ascenseur		Bâtiments neufs	
	▪ ERP reçoit 50 personnes en sous-sol, en mezzanine ou en étage (seuil porté à 100 pour les établissements d'enseignement)	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
	▪ ERP reçoit moins de 50 personnes lorsque certaines prestations ne sont pas offertes au rez-de-chaussée	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
<i>Obligation d'ascenseur</i>			
<i>Modalités particulières lorsqu'il existe des contraintes liées à la présence d'éléments participant à la solidité du bâtiment</i>			
		Bâtiments existants	
	▪ ERP 5 ^{ème} catégorie reçoit 100 personnes en sous-sol, en mezzanine ou en étage	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
	▪ ERP 5 ^{ème} catégorie reçoit moins de 100 personnes lorsque certaines prestations ne sont pas offertes au rez-de-chaussée	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Escaliers utilisables dans les conditions normales de fonctionnement			
	▪ Largeur entre mains courantes $\geq 1,20$ m	Bâtiments neufs	
	▪ Largeur entre mains courantes $\geq 1,00$ m <i>lorsqu'il existe des contraintes liées à la présence d'éléments participant à la solidité du bâtiment</i>	Bâtiments existants	
	▪ Hauteur des marches ≤ 16 cm	Bâtiments neufs	
	▪ Hauteur des marches ≤ 17 cm	Bâtiments existants	
	▪ Giron des marches ≥ 28 cm	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
▪ Mains courantes :			
	o De chaque côté	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
	o Une seule main courante si la seconde main courante réduit le passage à une largeur inférieure à 1 m	Bâtiments existants	
	o Hauteur entre 0,80 m et 1,00 m	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
	o Continue rigide et facilement préhensible	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
	o Dépassant les premières et dernières marches de chaque volée	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
	o Différenciée du support par un éclairage particulier ou contraste visuel	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
	▪ Appel de vigilance pour les malvoyants à 50 cm en partie haute	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
	▪ Contremarche de 10 cm mini pour la 1 ^{ère} et la dernière marche visuellement contrastées par rapport aux marches	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
	▪ Contremarche visuellement contrastée par rapport à la marche pour la 1 ^{ère} et la dernière marche	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
▪ Nez de marches :			
	o De couleur contrastée	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
	o Non glissant	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
	o Sans débord excessif	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

Prescriptions réglementaires Cocher les cases correspondantes R : Respect des règles NR : Non respect SO : Sans objet		Engagement du Maître d'Ouvrage		
		R	NR SO	Observations
6 Circulations intérieures verticales (suite)				
Ascenseurs				
	▪ Tous les ascenseurs doivent être accessibles	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
	▪ Si ascenseur : Tous les étages comportant des locaux ouverts au public sont desservis	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
	▪ Commande à plus de 40 cm d'un angle rentrant ou d'un obstacle au fauteuil roulant	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
	▪ Conformés à la norme NF EN 81-70 relative aux ascenseurs pour toutes les personnes y compris les personnes avec handicap	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
	▪ Munis d'un dispositif permettant de prendre appui	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
	▪ Permettent de recevoir les informations liées aux mouvements de la cabine, aux étages desservis, au système d'alarme	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Appareils élévateurs pour personnes à mobilité réduite				
	▪ Dérogation obtenue	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
	▪ Conforme aux normes le concernant	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
	▪ D'usage permanent	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
7 Tapis, escaliers ou plans inclinés mécaniques				
	Doublé par un cheminement accessible ou un ascenseur	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
	Mains courantes accompagnant le mouvement	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
	Mains courantes dépassant de 30 cm le départ et l'arrivée	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
	<i>Aucune disposition n'est exigée concernant le prolongement des mains courantes au-delà du départ et de l'arrivée de la partie en mouvement, l'indication de l'arrivée sur la partie fixe lorsqu'il existe des contraintes liées à la présence d'éléments participant à la solidité du bâtiment</i> <i>Bâtiments existants</i>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
	Arrêt d'urgence facilement repérable, accessible et manoeuvrable en position debout ou assis	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
	<i>Aucune disposition n'est exigée concernant le positionnement de la commande d'arrêt d'urgence lorsqu'il existe des contraintes liées à la présence d'éléments participant à la solidité du bâtiment</i> <i>Bâtiments existants</i>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
	Départ et arrivée différenciées par éclairage ou contraste visuel	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
	Signal tactile ou sonore en partie terminale d'un tapis ou plan incliné mécanique	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
8 Revêtements de sols, murs et plafonds				
Nature et couleur des matériaux et revêtements des sols, murs et plafonds :	Attente : lames PVC ; Circulation : dalles moquette, couleurs stable ; CEC, DA, CCP : dalles moquette, couleurs chocolat ; Mur : blanc, beige, bleu, marron foncé ; Plafond : dalles minérales acoustiques ;			
Tapis				
	▪ Dureté suffisante	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	▪ Pas de ressaut > 2 cm	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Qualité acoustique des revêtements des espaces d'accueil, d'attente ou de restauration				
	▪ Conforme à la réglementation en vigueur	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Ou	▪ Aire d'absorption équivalente ≥ 25 % de la surface au sol	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

Prescriptions réglementaires Cocher les cases correspondantes R : Respect des règles NR : Non respect SO : Sans objet		Engagement du Maître d'Ouvrage			
		R NR SO	Observations		
9 Portes, portiques et sas					
Dimensions des sas : présence des espaces de manœuvre de portes suivant leur sens d'ouverture		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Espace de manœuvre de portes devant chaque porte à l'exception des portes d'escalier		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Largeur des portes principales et des portiques					
<ul style="list-style-type: none"> 0,90 m pour les locaux ou zones recevant moins de 100 personnes Bâtiments neufs 		<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Accès principale 90 cm
<ul style="list-style-type: none"> 0,80 m pour les locaux ou zones recevant moins de 100 personnes lorsqu'il existe des contraintes liées à la présence d'éléments participant à la solidité du bâtiment Bâtiments existants 		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<ul style="list-style-type: none"> 1,40 m pour les locaux ou zones recevant au moins 100 personnes 		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<ul style="list-style-type: none"> 1 vantail ≥ 0,90 m pour les portes à 2 vantaux 		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<ul style="list-style-type: none"> 0,80 m pour les portiques de sécurité et les sanitaires, douches et cabines non adaptés. 		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Poignées des portes :					
<ul style="list-style-type: none"> Facilement préhensibles 		<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
<ul style="list-style-type: none"> Extrémité à plus de 40 cm d'un angle rentrant ou d'un obstacle au fauteuil (sauf portes ouvrant uniquement sur un escalier et portes des sanitaires, douches et cabines non adaptés) Sauf pour les bâtiments existants 		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Effort pour ouvrir une porte ≤ 50 Newtons		<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Portes vitrées réparables		<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Vitrophanie
Portes à ouverture automatique :					
<ul style="list-style-type: none"> Durée d'ouverture réglable 		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<ul style="list-style-type: none"> Détection des personnes de toutes tailles 		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Signal sonore et lumineux du déverrouillage des portes à verrouillage électrique		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Possibilités d'accès y compris en cas de dispositif lié à la sécurité ou à la sûreté installé dans l'établissement		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
10 Dispositifs d'accueil, équipements et dispositifs de commande					
Si existence d'un point d'accueil :					
<ul style="list-style-type: none"> Au moins un accessible 		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<ul style="list-style-type: none"> Point d'accueil aménagé prioritairement ouvert 		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<ul style="list-style-type: none"> Banques d'accueil utilisables en position debout ou assis 		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Equipements divers accessibles au public					
<ul style="list-style-type: none"> Au moins un équipement par type aménagé 		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<ul style="list-style-type: none"> Espace d'usage de 0,80 m x 1,30 m devant chaque équipement 		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<ul style="list-style-type: none"> Commandes manuelles et fonctions de voir, entendre, parler : <ul style="list-style-type: none"> 0,90 m ≤ H ≤ 1,30 m 		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Elément de mobilier permettant de lire, écrire ou utiliser un clavier :					
<ul style="list-style-type: none"> Face supérieure ≤ à 0,80 m 		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<ul style="list-style-type: none"> Vide de 0,70 m x 0,60 m x 0,30 m (H x L x P) 		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<ul style="list-style-type: none"> Dispositif de sonorisation équipé d'une boucle magnétique 		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Panneaux d'affichage instantané relayant les informations sonores		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Prescriptions réglementaires Cocher les cases correspondantes R : Respect des règles NR : Non respect SO : Sans objet		Engagement du Maître d'Ouvrage		
		R	NR SO	Observations
11 Sanitaires				
Cabinets aménagés				
<input type="checkbox"/>	Au moins 1 par niveau comportant des sanitaires	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<input type="checkbox"/>	Aux mêmes emplacements que les autres	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<input type="checkbox"/>	Si séparés H / F = un pour chaque sexe Bâtiments neufs	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<input type="checkbox"/>	Si séparés H / F = un accessible directement depuis les circulations communes lorsqu'il existe des contraintes liées à la présence d'éléments participant à la solidité du bâtiment Bâtiments existants	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	SANITAIRES NON ACCESSIBLES AUX PUBLICS
<input type="checkbox"/>	1 lavabo accessible par groupe de lavabos	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Espace de manœuvre avec possibilité de demi-tour				
<input type="checkbox"/>	Emplacement dans le cabinet, ou à défaut devant la porte	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<input type="checkbox"/>	Dimensions : Ø 1,50 m	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Aménagements intérieurs des cabinets :				
<input type="checkbox"/>	Dispositif permettant de refermer la porte	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<input type="checkbox"/>	Espace d'usage latérale de 0,80 m x 1,30 m	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<input type="checkbox"/>	Hauteur de la cuvette entre 0,45 m et 0,50 m	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<input type="checkbox"/>	Lave-mains accessible d'une hauteur ≤ 0,85 m (plan supérieur)	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<input type="checkbox"/>	Barre d'appui latérale entre 0,70 m et 0,80 m du sol	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<input type="checkbox"/>	Barre d'appui supportant le poids d'une personne	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<input type="checkbox"/>	Commande de chasse d'eau facilement accessible et manœuvrable	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Lavabos accessibles				
<input type="checkbox"/>	Vide en dessous de 0,70 m x 0,60 m x 0,30 m (H x L x P)	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<input type="checkbox"/>	Usage complet en position assis	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<input type="checkbox"/>	Miroir dont une partie à une hauteur comprise entre 0,90 m et 1,30 m	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<input type="checkbox"/>	Accessoires divers – porte savon, séchoirs, etc. à 1,30 m maxi	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<input type="checkbox"/>	Urinoirs à différentes hauteurs si batteries d'urinoirs	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
12 Sorties				
<input checked="" type="checkbox"/>	Sorties repérables sans risque de confusion avec les issues de secours	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
13 Eclairage				
Valeurs d'éclairage				
<input checked="" type="checkbox"/>	20 lux sur les cheminements extérieurs	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
<input checked="" type="checkbox"/>	200 lux aux postes de travail d'accueil	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
<input checked="" type="checkbox"/>	100 lux pour les circulations horizontales	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
<input type="checkbox"/>	150 lux pour les escaliers et équipements mobiles	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<input checked="" type="checkbox"/>	50 lux en tout point des circulations piétonnes des parcs de stationnement	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
<input type="checkbox"/>	20 lux en tout autre point des parcs de stationnement.	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<input type="checkbox"/>	Eblouissement / Reflet	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<input type="checkbox"/>	Durée de fonctionnement des éclairages temporisés	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<input type="checkbox"/>	Extinction doit être progressive si l'éclairage est temporisé	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<input type="checkbox"/>	Eclairage par détection de présence	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Prescriptions réglementaires Cocher les cases correspondantes R : Respect des règles NR : Non respect SO : Sans objet		Engagement du Maître d'Ouvrage	
		R NR SO	Observations
14 Information et signalisation			
Chemineurs extérieurs			
<input type="checkbox"/>	▪ Signalisation adaptée aux points de choix d'itinéraires ou en cas de pluralité de chemineurs	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
<input checked="" type="checkbox"/>	▪ Repérage des parois vitrées	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<input checked="" type="checkbox"/>	▪ Passage piétons	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Contraste couleurs parking et espace piéton			
Accès à l'établissement et accueil :			
<input checked="" type="checkbox"/>	▪ Repérage des entrées	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>	▪ Repérage du système de contrôle d'accès	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Accueils sonorisés :			
<input type="checkbox"/>	▪ Transmission ou doublage visuel des informations sonores nécessaires	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>	▪ Système de transmission du signal acoustique par induction magnétique	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>	▪ Signalisation de la boucle magnétique par un pictogramme	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Circulations intérieures			
<input checked="" type="checkbox"/>	▪ Eléments structurants du cheminement repérables	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<input checked="" type="checkbox"/>	▪ Repérage des parois et portes vitrées	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>	▪ Information d'aide au choix de la circulation à proximité des commandes d'appel d'ascenseur	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>	▪ Dans le cas des équipements mobiles, escaliers roulants, tapis et rampes mobiles, signalisation du cheminement accessible	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Equipements divers			
<input type="checkbox"/>	▪ Signalisation du point d'accueil, du guichet	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
<input checked="" type="checkbox"/>	▪ Equipements et mobilier repérables par contraste de couleur ou d'éclairage	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>	▪ Dispositifs de commande repérables par contraste visuel ou tactile	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Exigences portant sur tous les éléments de signalisation et d'information et définies à l'Annexe 3 de l'arrêté du 1^{er} août 2006			
<input checked="" type="checkbox"/>	▪ Visibilité (localisation du support, contrastes)	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<input checked="" type="checkbox"/>	▪ Lisibilité (hauteurs des caractères)	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>	▪ Compréhension (pictogrammes)	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
15 Etablissements recevant du public assis			
<input type="checkbox"/>	Nombre de places réservées : 1 + 1 par tranche de 50	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>	Salle de + de 1 000 places : selon arrêté municipal	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>	Dimension de l'emplacement : 0,80 m x 1,30 m	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>	Cheminement accessible jusqu'à l'emplacement	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>	Réparties en fonction des différentes catégories de places	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

Prescriptions réglementaires Cocher les cases correspondantes R : Respect des règles NR : Non respect SO : Sans objet		Engagement du Maître d'Ouvrage		Observations
		R	NR	
16 Etablissements comportant des locaux à sommeil				
Nombre de chambres adaptées :				
	▪ 1 si moins de 21 chambres	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Ou	▪ 1 + 1 par tranche de 50	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Ou	▪ Toutes les chambres si établissement d'hébergement de personnes âgées ou présentant un handicap moteur	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
<i>Largeur des portes lorsqu'il existe des contraintes liées à la présence d'éléments participant à la solidité du bâtiment Bâtiments existants</i>				
	▪ 0,90 m pour les chambres adaptées et locaux de services collectifs	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
	▪ 0,80 m minimum pour les portes des chambres non adaptées	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Caractéristiques des chambres adaptées :				
	▪ Espace de rotation Ø 1,50 m	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
	▪ 0,90 m sur les 2 grands côtés du lit et 1,20 m au pied du lit ou 1,20 m sur les 2 grands côtés du lit et 0,90 m au pied du lit	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
	▪ 0,90 m sur un grand côté du lit seulement Bâtiments existants	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
	▪ Hauteur du plan de couchage des lits fixés au sol : 40 à 50 cm	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
	▪ Espace d'usage devant la penderie	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
	▪ Hauteur de la tringle de la penderie inférieure à 1,30 m	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Cabinet de toilette :				
	▪ 1 au moins accessible depuis chaque chambre adaptée	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
	▪ Tous si établissement d'hébergement de personnes âgées ou présentant un handicap moteur	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
	▪ Espace de rotation (espace de manœuvre avec possibilité de demi-tour, Ø 1,50 m, en dehors du débattement de porte et des équipements fixes	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
	▪ Espace d'usage de 0,80 m x 1,30 m latéralement à la douche	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
	▪ Douche accessible avec barre d'appui	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
	▪ Siphon de sol	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
	▪ Siège	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
	▪ Dispositif d'appui en position debout	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
	▪ Equipements divers utilisables en position « assis »	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Lavabo accessible				
	▪ Vide en dessous de 0,70 m x 0,80 m x 0,30 m (H x L x P)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
	▪ Usage complet en position assis	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
	▪ Miroir utilisable debout et en position « assis »	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Accessoires divers – porte savon, séchoirs, etc. à 1,30 m maxi				
		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Cabinet d'aisance accessible :				
	▪ 1 au moins accessible depuis chaque chambre adaptée	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
	▪ Tous si personnes âgées ou à mobilité réduite	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
	▪ Espace d'usage 0,80 m x 1,30 m situé latéralement à la cuvette	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
	▪ Barre d'appui latérale pour transfert depuis le fauteuil roulant	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Pour toutes les chambres :				
	▪ 1 prise de courant à proximité du lit	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
	▪ 1 prise téléphonique en cas de réseau de téléphone interne	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
	▪ N° de chambre en relief sur la porte	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

Prescriptions réglementaires Cocher les cases correspondantes R : Respect des règles NR : Non respect SO : Sans objet		Engagement du Maître d'Ouvrage		
		R	NR	SO
17 Etablissements avec douches ou cabines hors locaux à sommeil				
Cabines de déshabillage :				
▪ Au moins 1 cabine aménagée	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
▪ Au même emplacement que les autres cabines	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
▪ Cheminement accessible jusqu'à la cabine	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
▪ Cabines séparées H / F si autres cabines séparées	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
▪ Espace de manœuvre avec possibilité de demi-tour : Ø 1,50 m	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
▪ Siège	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
▪ Dispositif d'appui en position debout (appui ischiatique H = 0,70 m)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Douches hors locaux à sommeil :				
▪ Au moins 1 douche aménagée	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
▪ Au même emplacement que les autres douches	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
▪ Cheminement accessible jusqu'à la douche	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
▪ Douches séparées H / F si autres douches séparées	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
▪ Espace d'usage de 0,80 m x 1,30 m latéralement à la douche	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
▪ Siphon de sol	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
▪ Siège	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
▪ Dispositif d'appui en position debout (appui ischiatique H = 0,70 m)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
▪ Equipements divers utilisables en position assis	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
18 Caisses de paiement				
Au moins 1 caisse adaptée par niveau avec caisses	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Une caisse adaptée par tranche de 20	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Répartition uniforme des caisses adaptées	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Caractéristiques des caisses adaptées	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Cheminement d'accès aux caisses adaptées ≥ 0,90 m	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Repérage des caisses adaptées	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Affichage directement lisible pour les personnes sourdes ou malentendantes	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Largeur minimale de 0,80 m des portiques de sécurité	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

a) Le demandeur :

MAAF ASSURANCES - M. MAILLET Pascal
 Chaban de Chauray - 79180 CHAURAY
 Fait à Signature
 Le

b) Le maître d'œuvre chargé de la mission de conception du projet (PC) :

ETECH Espace et Techniques
 23 rue de Cangé - 37270 LARCAY
 Fait à Signature
 Le

Si vous demandez une dérogation (hors construction neuve), continuez page suivante.

Demande de dérogation (en 3 exemplaires)
aux dispositions qui ne peuvent être respectées
dans les Bâtiments existants

Article R.111.19.10 du Code de la Construction et de l'Habitation

Article R.111-19-10

« Outre les dérogations qui peuvent être accordées pour les motifs mentionnés à l'article R. 111-19-6 (*ci-contre*), le représentant de l'Etat dans le département peut accorder des dérogations aux dispositions de la présente sous-section, lorsque les travaux d'accessibilité prévus aux articles R. 111-19-8 et R. 111-19-9 sont susceptibles d'avoir des conséquences excessives sur l'activité de l'établissement.

Le représentant de l'Etat dans le département peut également accorder des dérogations aux dispositions de la présente sous-section en cas de contraintes liées à la conservation du patrimoine architectural dès lors que les travaux doivent être exécutés :

a) A l'extérieur et, le cas échéant, à l'intérieur d'un établissement recevant du public classé au titre des monuments historiques en application des articles L. 621-1 et suivants du code du patrimoine, inscrit au titre des monuments historiques en application des articles L. 621-25 et suivants du code du patrimoine ou dont la démolition, l'enlèvement, la modification ou l'altération sont interdits et dont la modification est soumise à des conditions spéciales en secteur sauvegardé, en application de l'article L. 313-1 du code de l'urbanisme, ou sur un bâtiment identifié en application du 7° de l'article L. 123-1 du code de l'urbanisme ;

b) Sur un établissement recevant du public situé aux abords et dans le champ de visibilité d'un monument historique classé ou inscrit, en zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ou en secteur sauvegardé et que ces travaux sont de nature à porter atteinte à la qualité de ces espaces protégés.

Dans le cas où l'établissement remplit une mission de service public, le représentant de l'Etat dans le département ne peut accorder une dérogation que si une mesure de substitution est prévue.

Dans tous les cas, le représentant de l'Etat dans le département se prononce selon les modalités prévues aux articles R. 111-19-24 & R. 111-19-25».

Règles auxquelles le demandeur souhaite déroger :

.....
.....
.....

Eléments auxquels la dérogation s'applique :

.....
.....
.....

Justification de la demande de dérogation :

.....
.....
.....

a) Le demandeur :

.....
.....
Fait à
Le
Signature

b) Le maître d'œuvre chargé de la mission de conception du projet (PC) :

.....
.....
Fait à
Le
Signature

Attestation d'Accessibilité



Affaire suivie par :
Pascal MAILLET
Pôle Exploitation MAAF
Chauray
79082 Niort cedex 9
Tél. : 05 49 17 76 80
Pascal.maillet@covea-immobilier.fr

Préfecture Loire-Atlantique

6, quai Ceineray, BP 33524

44035 Nantes Cedex 01

**Objet : Attestation d'accessibilité d'un ERP de 5ème
Catégorie conforme au 31 décembre 2014**
exemptant d'Agenda d'Accessibilité Programmée

N/Réf : ADAP 44100

Copie : Mairie de ST HERBLAIN

Chauray, le 18 Février 2015

Lettre Recommandée avec A/R 2C 090 1696 663 8

Madame, Monsieur,

Conformément à l'article R.111-19-33 du code de la construction et de l'habitation,

Je soussigné, Pascal MAILLET Responsable Pôle Exploitation MAAF, représentant MAAF Assurances SA (SIREN 542 073 580) exploitant de l'Établissement recevant du public de 5ème catégorie ou d'une installation ouverte au public situé **1 RUE DU CHARRON - 44806 CEDEX - ST HERBLAIN**,

Atteste sur l'honneur que l'établissement répond à ce jour aux règles d'accessibilité en vigueur au 31 décembre 2014, suite à des travaux réalisés dans le cadre des autorisations obtenues selon les pièces jointes.

Cette conformité à la réglementation accessibilité prend en compte selon les cas :

- le recours à une ou plusieurs dérogations, obtenue(s) en application de l'article R.111-19-10 du code de la construction et de l'habitation (cf. arrêté préfectoral accordant la ou les dérogations ci-joint) et, en cas de dérogation accordée à un établissement recevant du public remplissant une mission de service public, la mise en place de mesures de substitution permettant d'assurer la continuité du service public.
- l'accessibilité d'une partie de l'établissement de 5ème catégorie dans laquelle l'ensemble des prestations peut être délivré et, le cas échéant, la délivrance de certaines de ces prestations par des mesures de substitution.

J'ai pris connaissance des sanctions pénales encourues par l'auteur d'une fausse attestation, en application des articles 441-1 et 441-7 du code pénal.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

Pascal MAILLET
Responsable Pôle Exploitation



Modalités de Maintenance des Equipements d'Accessibilité

*Les éléments spécifiques décrits sont mis en œuvre,
sur certains sites, selon les préconisations validées par
les Commissions d'Accessibilité*

RAMPE EN FIBRE DE VERRE

ACCESSIBILITE

RAMPE EN FIBRE DE VERRE ULTRA
LEGERE AVEC SURFACE ANTI
DERAPANTE, MARGELLE DE SECURITE*,
POIGNEES DE TRANSPORT

* Grand modèle

www.medinov.fr

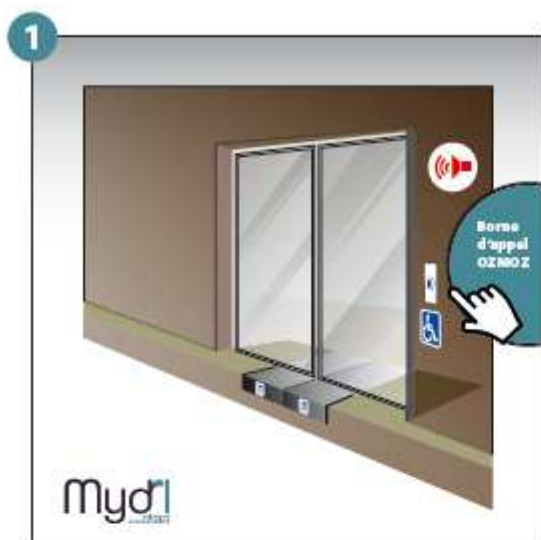


Références	Type	Longueur Max/Min mm	Largeur utile de la rampe mm	Poids max supporté kg	Poids de la rampe kg
30100-070	RAMPE LARGE FIXE ULTRA LEGERE FIBRE DE VERRE	700	750	300	3,5
30100-085		850	750	300	4
30100-125		1250		300	6
30100-165		1650		300	7,5
30100-205		2050		300	9,5

Les rampes sont un élément essentiel de la sécurité et de l'accessibilité. Bien choisir sa rampe ou ses rails en fonction du lieu (public ou privé) de la charge à supporter, de la pente et du véhicule utilisé (fauteuil ou scooter (4 roues, 3 roues, voies des roue avant/arrière très différentes)) que l'on souhaite obtenir. Consulter l'abaque ci-après

Parc de Gerland - 99, rue de Gerland - 69007 Lyon - Plats de verre
Tél: 04 37 28 08 14

Rampe simple TRAIT D'UNION



1 - Appel et prise en considération de la personne à mobilité réduite.



2 - Soulever la poignée coté gauche.



3 - Tirer la poignée vers l'avant.



4 - Poser la rampe au sol.

ATTENTION : vous devez refermer la rampe après chaque utilisation
Déploiement manuel de la rampe d'accès



5 - Basculer la poignée qui fera office de chasse roues.



6 - Répéter les opérations pour la deuxième rampe.



7- Rampe en service.



8 - Répéter les manoeuvres précédentes en sens inverse pour fermer la rampe.

Rampe double TRAIT D'UNION



1 - Appel et prise en considération de la personne à mobilité réduite



2 - Soulever le volet frontal.



3 - Tirer le volet vers l'avant des deux mains.



4 - Poser la rampe au sol.

ATTENTION : vous devez refermer la rampe après chaque utilisation
Déploiement manuel de la rampe d'accès



5 - Basculer la poignée qui prolongera la rampe



6 - Répéter les opérations pour le deuxième volet



7- Rampe en service



8 - Répéter les manoeuvres précédentes en sens inverse pour fermer la rampe

AUDEA ACCUEIL

LA-90

Fiche produit
Ref. 160 001



➤ Mettez aux normes votre accueil au meilleur rapport qualité-prix

BESOIN DES USAGERS



La réception ou le guichet sont des lieux où la communication est centrale. Pour accéder aux services et entendre correctement, les personnes malentendantes ont besoin d'équipements d'amplification sonore adaptés.

FONCTION DU PRODUIT



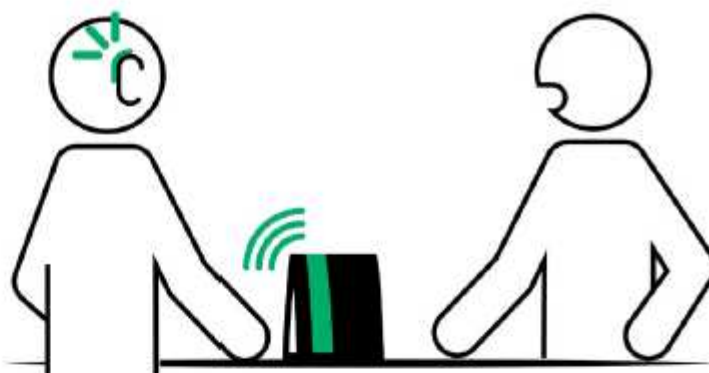
En intégrant une boucle magnétique, la LA-90 permet d'amplifier les discussions directement dans l'aide auditive de l'utilisateur lorsque positionnée en mode T. Avec son micro intégré, la LA-90 ne nécessite pas d'équipement supplémentaire.

CARACTÉRISTIQUES

- Couleur : gris et bleu personnalisable sur demande
- Dimensions : 200 x 185 x 70 mm
- Poids : 635 g
- Portée : 1 m²
- Alimentation : secteur ou batterie (6h)

ACCESSOIRES COMPATIBLES

- Récepteur LPU-1 et CRESCENDO 50
- Microphones jack



Récepteur LPU-1 en supplément



RAPPEL DE LA LOI ET DES NORMES

Art. 5-II : « Lorsque l'accueil est sonorisé et en cas de renouvellement ou lors de l'installation d'un tel système, celui-ci est équipé d'un système de transmission du signal acoustique par induction magnétique, respectant les dispositions décrites en annexe 9. Les spécifications de la norme NF EN 60118-4:2007 sont réputées satisfaire à ces exigences. Ce système est signalé par un pictogramme.

Les accueils des établissements recevant du public remplissant une mission de service public ainsi que des établissements recevant du public de 1^{re} et 2^e catégories sont équipés obligatoirement d'une telle boucle d'induction magnétique. »

© Droits réservés - EO GUIDAGE - 1606

 Découvrez nos produits
sur www.okeenea.com

EO GUIDAGE
du groupe **OKEENEA**

6 rue des Aulnes
69410 Champagne-au-Mont-d'Or
FRANCE

04 72 53 98 26
info@eo-guidage.com
www.okeenea.com

Modules de maintenance pour Ascenseurs

Périodicité des visites : toutes les 6 semaines

MODULE DE BASE	*CONTROLE COMPLET*
<p>Fréquence et opérations imposées par la législation</p> <p>Contrôles à chaque visite</p> <p><u>Paliers :</u></p> <ul style="list-style-type: none">• boutons d'appel, voyants et indicateurs• portes et vantaux• serrures, des ferme-portes ou contrepoids, l'efficacité du verrouillage et contact de fermeture• oculus• des dispositifs limitant les possibilités d'actes de vandalisme <p><u>Cabine :</u></p> <ul style="list-style-type: none">• précision d'arrêt de la cabine par rapport au palier• alarme, téléalarme, dispositif de secours• boutons et voyants, éclairage• vantaux, dispositifs de réouverture (contact chocs, bords sensibles, cellule radar, boutons de réouverture) <p><u>Machinerie :</u></p> <ul style="list-style-type: none">• niveau d'huile en cuve, la présence de fuites pour les appareils hydrauliques. <p><u>Egalement observés :</u></p> <ul style="list-style-type: none">• confort au démarrage et à l'arrêt• fonctionnement flèches de sens et de indicateur en cabine• les éventuels bruits, vibrations	<p>1 fois par an*</p> <p><u>Contrôles Manœuvre :</u></p> <ul style="list-style-type: none">• composants du coffret de manœuvre (relais, transformateur, cartes électroniques)• système de sélection d'étages en machinerie (mécanique ou électrique)• fusibles, relais de phase, serrage des borniers, test de masse, anti-dérive électrique, témoin de présence à niveau, sonde de température d'huile• ventilation forcée du local• éclairage normal et de sécurité, en machinerie et en cabine <p><u>Contrôles Treuil ou Machine :</u></p> <ul style="list-style-type: none">• groupe de traction dans sa globalité• ensemble « freins »• niveau d'huile du réducteur, des paliers moteur• graisseurs automatiques• tension des courroies et anti-patinage• dispositifs de protection (disjoncteur thermique, thermistance, boîte à bornes, ventilation)• contacts de fin de course haut et bas• contrôle de la course poulie/frein <p>Pour un appareil hydraulique : centrale et distributeur, limiteur de pression, réchauffeur et/ou refroidisseur, niveau et aspect de l'huile, extra course haut et bas.</p> <p><u>Contrôles Gaine</u></p> <ul style="list-style-type: none">• fixation des guides, cordon souple, chaîne de compensation• éclairage• fonctionnement du boîtier d'inspection• arcade de la cabine, éléments participant au bon coulissement de celle-ci et du contrepoids (coulisseau, fils, guides, huileurs)• poulies et dispositifs de fin de course• parties non visibles des paliers (seuils de porte, tôles chasse-pieds, frontons)• amortisseurs en fosse• électrification <p><u>Contrôles Portes Palières</u></p> <p>Opérations identiques à celles du module « porte cabine et » mais effectuées sur toutes les portes à tous les paliers.</p> <p><u>Contrôles Porte Cabine</u></p> <ul style="list-style-type: none">• éléments fixes (rail, traverse, seuil, garde-pieds, butées, patins, oculus)• éléments mobiles (vantaux, galets, pivots)• éléments participant à la bonne fermeture et réouverture des portes : câbles, contrepoids, ferme-porte, cellule, contact choc, serrure (shunt, percuteur, pêne),• composants de l'opérateur qui manœuvre les portes cabine : navette, tension des câbles, courroies, chaînes contacts électriques. <p><u>Contrôles Signalisation</u></p> <ul style="list-style-type: none">• boutons, voyants, indicateurs, cabine & paliers
<p>Fréquence et opérations imposées par la législation</p> <p>Contrôles 2 fois par an</p> <p><u>Câbles :</u></p> <ul style="list-style-type: none">• état, tension, allongement et points de fixation• usure des poulies et des contres-paliers, ainsi que leur graissage• câbles et chaînes <p><u>Frein :</u></p> <ul style="list-style-type: none">• usure des garnitures, test de l'efficacité• isonivelage, vanne de descente manuelle et antidérive pour appareil hydraulique	
<p>Fréquence et opérations imposées par la législation</p> <p>Contrôles 1 fois par an</p> <p><u>Contrôle parachute :</u></p> <ul style="list-style-type: none">• composants du parachute et/ou moyen de protection contre les mouvements de la cabine en montée (en machinerie, en cuvette, sur ou sous la cabine)• limiteur de vitesse et poulie de tension• essai de prise, teste du patinage machine, coupure contact. Le technicien s'assure du déclenchement équilibré des blocs, de la bonne retombée du mécanisme et du réarmement correct du contact <p>appareil hydraulique : étanchéité, réducteur de débit, soupape de rupture, pompe à main, descente manuelle sont testés.</p> <p><u>Nettoyage :</u></p> <p>Du local machine, de la machine, du coffret, du toit de cabine, de la cuvette, des récupérateurs d'huile.</p>	

Maintenance pour EPMR

La Société de Maintenance assure une visite d'entretien selon la périodicité précisée au contrat (la législation n'impose pas de cadre périodique ou d'opérations minimales comme c'est le cas pour les ascenseurs).

La maintenance préventive est assurée selon un programme adapté à chaque appareil qui comprend notamment les opérations suivantes :

Le contrôle de l'ensemble des dispositifs de sécurité,
Le contrôle du groupe moteur,
Le contrôle du système de transmission mécanique,
Le contrôle de la sécurité des contacts de fin de course,
Le contrôle des boîtes à boutons,
Le contrôle des contacts de protection dans le tableau général,
Le contrôle de sécurité d'accès haut et bas,
Le nettoyage et graissage nécessaire y compris fournitures (huile, graisse).

Modules de maintenance Portes

Les modules, répartis en 2 catégories comme listé ci-dessous sont exécutés, voire associés au cours d'une même visite, selon la programmation définie par le plan d'entretien

Module Sécurité	Module Inspection
<ul style="list-style-type: none">- Dispositifs de sécurité : barre palpeuse, cellule...- Débrayage manuel- Limiteur d'effort- Articulations : charnières, pivot...- Zone d'accostage- Signalisation : feux clignotants, éclairage, marquage au sol- Transmission : bras, câbles, chaînes, courroies- Opérateur : moto-réducteur, opérateur hydraulique...	<p>Les éléments du module sécurité + :</p> <ul style="list-style-type: none">- Verrouillage de la porte- Eléments de guidage : rails, galets...- Organes de commande- Système d'équilibrage : contrepoids, ressorts ...- Armoire de commande- Fixation de la porte- Système antichute- Etat peinture et corrosion

Documents complémentaires à consulter dans le Registre de Sécurité

- Disponible à la demande auprès du personnel de l'Agence